

# **RAPPORT COMPTE FINANCIER 2020 LYCÉE DES METIERS D'ART CHARLES GIDE Conseil d'administration du 29 MARS 2021**



Le compte financier présente l'ensemble des recettes et dépenses réalisées pour une année civile. L'année comptable s'articule autour du budget, des décisions budgétaires modificatives et du compte financier.

Rappel de l'architecture du budget :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
<u>3 services généraux :</u> Activités pédagogiques Vie de l'élève Administration et logistique	<u>Les opérations d'investissement :</u> Les immobilisations (durée de vie >12 mois ; coût >800€ HT)
<u>2 services spéciaux :</u> Bourses nationales Restauration et hébergement	

3 axes :

- Réussite de l'élève
- Insertion professionnelle efficiente
- Une gestion au service du développement

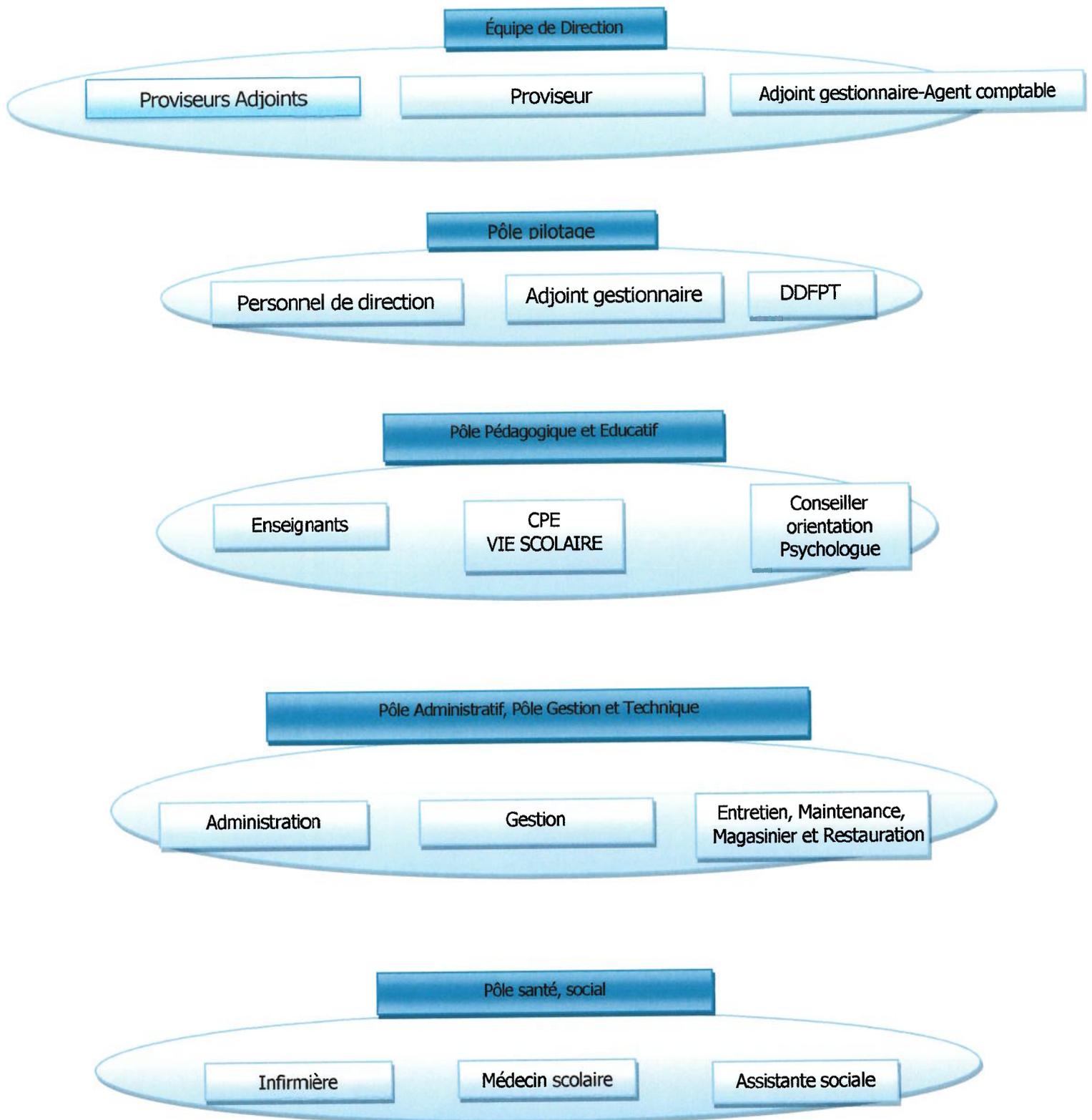
## LES TEXTES

- LA CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958, ART.47-2  
 « (...) Les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière. »
- CODE DE L'ÉDUCATION, ARTICLE R421-77  
 « A la fin de chaque exercice, l'agent comptable en fonction prépare le compte financier de l'établissement pour l'exercice écoulé. »
- L'INSTRUCTION COMPTABLE M9-6(tome 4-le compte financier)
- CODE DES JURIDICTIONS FINANCIERES, ARTICLE L211-2  
 «font l'objet d'un apurement administratif par les autorités compétentes de l'Etat (...) Les comptes des établissements publics locaux d'enseignement, à compter de l'exercice 2012, dont le montant des ressources de fonctionnement figurant au dernier compte financier est inférieur à trois millions d'euros »

## LE CALENDRIER

- **Avant le 30 avril 2021**, le conseil d'administration arrête le compte financier et affecte le résultat.
- Le compte financier accompagné éventuellement des observations est transmis au contrôle de légalité dans les 30 jours suivants son adoption.
- **Avant le 30 juin 2021** l'agent comptable adresse le compte financier et les pièces annexes nécessaires au directeur départemental des finances publiques.

## ORGANIGRAMME DU LPO DES METIERS D'ART CHARLES GIDE



- **Équipe de Direction**
  - M. DELAIGUE Thierry, Proviseur
  - Mme PANTEL Séverine, Provisseure Adjointe
  - M. CUVILLIER Anthony, Proviseur Adjoint
  - Mme JUAN COLOMB Nancy, Adjoint Gestionnaire, Agent Comptable
- **Pôle pilotage**
  - M. DELAIGUE Thierry
  - Mme PANTEL Séverine, Provisseure Adjointe
  - M. CUVILLIER Anthony, Proviseur Adjoint
  - Mme JUAN COLOMB Nancy
  - Mme GUIN Rose-Marie, DDFPT
- **Pôle Gestion et Administratif**
  - 3 postes au service gestion et comptable
  - 3 postes au secrétariat de direction
  - 1 poste fondé de pouvoir Agence Comptable

- **Pôle technique**

Une équipe composée de 32 agents techniques territoriaux :

  - 1 poste de responsable d'équipe
  - 3 postes à la maintenance
  - 2 postes d'accueil dont un provisoire
  - 3 postes personnels cuisinant
  - 22 postes au service général (entretien locaux et restauration)
  - 1 magasinier
- **Pôle santé, social**
  - 2 postes d'Infirmière
  - 1 poste Assistante Sociale
- **Pôle pédagogique et éducatif**
  - 120 enseignants
  - 2 enseignants-documentaliste
  - 4 conseillers principaux d'éducation
  - 13.5 ETP personnels de vie scolaire

## 1- LE COMPTE RENDU DE GESTION

Le compte financier 2020 du lycée des métiers d'art Charles Gide présente la réalisation des dépenses et des recettes au titre de l'exercice comptable 2020.

2020 reste une année particulière puisque qu'un compte financier du lycée Charles Gide a été établi pour la période du 1/01/2020 au 31/08/2020 et qu'une fusion a été réalisée au 1er septembre 2020.

Financièrement, le lycée Charles Gide a été absorbé par le lycée Guynemer support agence comptable.

Aucune comparaison avec les exercices antérieurs ne peut être faite en raison de la création de ce nouvel établissement.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
	<b>DEPENSES NETTES</b>	<b>RECETTES NETTES</b>
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	120 782.36€	136 326.04€
VIE DE L'ELEVE	9 585.61€	10 031.06€
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	244 012.42€	223 488.92€
<b>TOTAL SERVICES GENERAUX</b>	<b>374 380.39€</b>	<b>369 846.02€</b>
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	212 967.02€	225 529.25€
BOURSES NATIONALES	180 221.11€	180 221.11€
<b>TOTAL SERVICES SPECIAUX</b>	<b>393 188.13€</b>	<b>405 750.36€</b>
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>767 568.52€</b>	<b>775 596.38€</b>
<b>SECTION OPERATIONS EN CAPITAL</b>		
<b>OPERATIONS EN CAPITAL</b>	3 000€	0€

**Le résultat 2020 du LPO est excédentaire de 8 027.86€**

## **LE SERVICE ACTIVITES PEDAGOGIQUES**

Ce service inscrit les dépenses et les recettes des actions pédagogiques.

Résultat : + 15 543.68€, résultat excédentaire.

2020	
Dépenses	120 782.36€
Recettes	136 326.04€

Toutes les dépenses pédagogiques sont retranscrites dans ce service.

## **LE SERVICE VIE DE L'ÉLÈVE**

Ce service retrace les dépenses et recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves.

Résultat : + 445.45€, résultat excédentaire.

2020	
Dépenses	9 585.61€
Recettes	10 031.06€

Les projets internats, les aides à destination des élèves sont retracés en dépenses et en recettes dans ce service.

Le FRAR et le fonds social sont les principales aides à destination des familles.

## **LE SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE**

Ce service décrit toutes les dépenses et recettes liées au fonctionnement, à la maintenance et à la sécurité du lycée.

Résultat : - 20 523.50€

2020	
Dépenses	244 012.42€
Recettes	223 488.92€

## **LE SERVICE DES BOURSES NATIONALES**

Ce service retranscrit les dépenses et les recettes des bourses nationales.

Les échelons et les parts de bourses sont fixés par arrêté ministériel ; les dossiers sont instruits par les services académiques.

Le lycée perçoit la somme totale due aux familles qui est soit reversée aux familles bénéficiaires, soit inscrite au compte de la demi-pension et/ou internat des élèves si ces derniers ne sont pas externes.

2020	
Dépenses	180 221.11€
Recettes	180 221.11€

Entre septembre et décembre 2020, le taux de boursiers est de 24%.

### **LE SERVICE RESTAURATION HEBERGEMENT**

Ce service indique les dépenses et les recettes d'achat de repas et de fonctionnement du service annexe d'hébergement.

Une subvention d'équilibre auprès de la Région Occitanie a été perçue : 35 700€.

Résultat : +12 562.23€

2020	
Dépenses	212 967.02€
Recettes	225 529.25€

### **Service OPC**

La comptabilité patrimoniale du LPO est de 63 149.69€ dont 44 730.96€ sont totalement amortis.

La valeur résiduelle correspond donc à 18 418.73€

### **CONCLUSION**

L'année 2020 est marquée par la fusion des 2 lycées d'Uzès au 1<sup>er</sup> septembre ; l'absorption de l'un ne permet pas un bilan comparatif sur plusieurs années.

L'année 2020 est également marquée par la crise sanitaire qui a profondément perturbée le fonctionnement des EPLE.

Le Bilan financier est donc nécessairement atypique cette année.

L'Adjoint gestionnaire,

Nancy JUAN COLOMB



Le Proviseur,

Thierry DELAIGUE



## 2- L'ANALYSE COMPTABLE

Le compte financier permet de retracer le bilan de l'exécution annuelle des opérations de l'ordonnateur.

Il mesure les écarts entre l'acte prévisionnel qu'est le budget et l'exécution budgétaire.

### LE RESULTAT

Le résultat comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de l'EPL

Le résultat de l'exercice est de +8 027.86 € soit un résultat excédentaire.

Le Budget initial 2020 a été voté puis modifié tout au long de l'année par des décisions budgétaires modificatives DBM. Les budgets des deux lycées ont fusionné au 1er septembre 2020.

Le résultat se répartit dans le service général entre les services AP-ALO et VE et le service SRH. Il se calcule en faisant la différence entre les recettes nettes et les dépenses nettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTATS
	DEPENSES NETTES	RECETTES NETTES	
ACTIVITES PEDAGOGIQUES	120 782.36 €	136 326.04 €	+ 15 543.68 €
VIE DE L'ELEVE	9 585.61 €	10 031.06 €	+ 445.45 €
ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE	244 012.42 €	223488.92 €	- 20523.50 €
<b>Total services généraux</b>	<b>374 380.39 €</b>	<b>369 846.02 €</b>	<b>- 4534.37 €</b>
RESTAURATION ET HEBERGEMENT	212 967.02 €	225 529.25 €	+12 562.23 €
BOURSES NATIONALES	180 221.11 €	180 221.11 €	0 €
<b>Total services spéciaux</b>	<b>393 188.13 €</b>	<b>405 750.36 €</b>	
<b>Total section de fonctionnement</b>	<b>767 568.52 €</b>	<b>775 596.38 €</b>	<b>+8 027.86 €</b>
SECTION OPERATIONS EN CAPITAL			
<b>OPERATIONS EN CAPITAL</b>	3 000 €	0.00 €	- 3 000 €

### EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT

La notion de fonds de roulement représente la différence entre les ressources stables (les comptes de capitaux de la classe 1) et les emplois stables (les comptes d'immobilisation de la classe 2) et traduit la marge de manœuvre dont dispose le lycée sur les éléments à caractère durable de son patrimoine. *Outre les réserves disponibles, le fond de roulement englobe la valeur des stocks ce qui n'est pas sans incidence pour les lycées professionnels.*

Le montant du fonds de roulement au 31/12/2020 du lycée polyvalent Charles Gide s'élève à la somme de **270 726.38€** soit selon l'indicateur du logiciel GFC **128** jours de FDR.

Aucune comparaison ne peut se faire au regard de la nouveauté de la situation.

## **LE BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT**

Le BFDR représente la valeur des stocks, les débits de la classe 4 moins les crédits de la classe 4 (reste à payer à partir des reliquats de subvention).

En principe dans un EPLE, le besoin en fonds de roulement est négatif car les soldes créditeurs de la classe 4, constitués principalement de reliquats de subventions financent l'activité courante de l'établissement. Quand il est négatif cela implique que l'EPLE n'a pas besoin de son fond de roulement pour financer l'activité de l'année.

C'est n'est pas le cas du lycée Guynemer dont le BFDR est positif (nombreuses créances à percevoir en fin d'année non compensées par les reliquats de subvention) : - **5045.01€ au 31/12/2020.**

## **LES IMMOBILISATIONS**

Le Lycée possède des immobilisations pour un montant de **63 149.69 €.**

**44 730.96 €** ont été amortis ; la valeur résiduelle des immobilisations est donc de **18 418.73 €.**

Le lycée a acheté des immobilisations pour un montant de 3 000 € (2 ordinateurs portables 1544.99 € et 1455.01 €).

## **LA TRESORERIE**

La trésorerie d'un EPLE est égale à la différence entre son fonds de roulement et son besoin en fonds de roulement.

En fin d'exercice la trésorerie du lycée du LPO s'élève à 275 771.39€, ce qui représente 130 jours.

La trésorerie du lycée est insuffisante.

## **LE TAUX DE NON RECOUVREMENT**

Le taux de non recouvrement est très faible soit 1.36% le lycée déduit la créance contentieuse issue du détournement de fond qui s'élève à 16 900 €.

Ce taux est excellent, ce qui indique que les créances, essentiellement, de cantine et d'internat sont bien perçues et encaissées.

Au 31/12/2020, 23 créances sont en attente de recouvrement pour un montant de 3219.11€.

2 créances contentieuses pour le lycée d'un montant global de 17 081.96€.

## **LE TAUX DE CHARGES A PAYER**

Ce sont les dernières dépenses à prendre en charge sur l'exercice comptable 2020 au moment de la clôture de l'année civile ; Elles sont bien souvent payées sur l'exercice suivant mais restent imputées sur l'exercice 2020. Il représente 6.37% de factures à payer soit 48 538.40€.

## **LES STOCKS**

<b>2017 : 56 102.38€</b>	<b>2019 : 53 476.38€</b>
<b>2018 : 62 275.98€</b>	<b>2020 : 56 524.20€</b>

Les stocks sont à déduire du fond de roulement afin de déterminer le disponible du lycée.

Alimentaire : 4 095.81€  
 Magasin professionnel : 25 249.59€  
 Objets confectionnés : 27 178.80€

### **CLASSE 4 ET RELIQUAT DE SUBVENTIONS**

La classe 4 permet de suivre l'utilisation de certains crédits dits affectés. Le solde créditeur de ces comptes se reporte automatiquement sur l'exercice suivant et ne tombe pas dans le fond de roulement.

Ces crédits sont ouverts dans le budget initial soit par une DBM sur le budget de l'exercice N+1 et sont considérés sur l'exercice 2021 comme des avances.

Crédits d'Etat (solde créditeur)	Montant	Crédits Région (solde créditeur)	Montant
Crédits globalisés (reliquat)	18 132.05 €		
Fonds social lycéen (avance 2019)	16 877.62 €		
Crédits Europe (avance 2019)	46 919.77 €		
Avance CESC	600 €		
Avance FVL	669.77 €		

Soldes débiteurs (créances)	Montant	Crédits Autres (solde créditeur)	Montant
Subventions Région à percevoir outillage		Taxe d'apprentissage	7 788.48 €
A percevoir Région ARL	503.03 €	Projet Pédagogique	590 €
A percevoir Région install EPS	16 920.00 €	Avance centre examen	3 826.32 €
A percevoir déplacement ARL	503.03 €	Avance EPS	2 805.61 €
A percevoir région travaux	28 890.52 €	Caisse solidarité	597.77 €
Contentieux	17 081.96 €	Avance Allemagne	5 680.00 €
DP sept-décembre	3 219.11 €		
A percevoir FRAR	945.15 €		
A percevoir COP	1 474.70 €		
A percevoir Voyage Séville	20 475.00 €		

### **CONCLUSION DE L'AGENT COMPTABLE**

Une situation financière particulière signalée auprès de la Région Occitanie.  
 Le prélèvement sur fonds de roulement donnera lieu à des indicateurs plus conformes concernant le FDR.

  
 L'Agent comptable, Nancy Juan-Colomb  
